

ETATS GENEREUX DE LA RURALITE.

Mes chers Collègues,

Avant tout je voudrais vous présenter mes excuses de ne pouvoir participer cet après-midi aux Etats Généreux de la Ruralité. Je suis actuellement à Nogent sur Vernisson pour rendre un dernier hommage à notre collègue Michel LE ROUX, décédé brutalement vendredi dernier. Je tenais à exprimer, par ma présence et au nom des Maires du Loiret, notre profonde tristesse, notre soutien à sa famille et à sa commune et notre reconnaissance pour l'action qu'il a conduite et pour le dévouement dont il a fait preuve en tant qu'élu municipal depuis 1977 et Maire depuis 2014.

Michel LE ROUX appartenait à la grande famille des Elus du Loiret.

Quand l'un des nôtres nous quitte, c'est nous tous qui sommes touchés, c'est nous tous qui avons le cœur en peine.

Vous savez, comme mon prédécesseur Xavier DESCHAMPS, mon attachement profond à la Ruralité, qu'on ne doit jamais opposer à l'Urbain, parce que l'un et l'autre constituent deux composantes essentielles de la France. Nos communes rurales offrent un choix de vie plus proche de la nature, un rythme de vie plus détendu – j'allais dire moins stressant- même si elles ne disposent pas de tous les équipements, de toutes les « commodités » de la ville. C'est le choix que j'ai fait en m'installant à Saint-Ay et ses bords de Loire il y a plus de 40 ans. C'est un choix que je ne regrette pas et qui m'a comblé.

L'association des Maires Ruraux et l'association des Maires du Loiret portent les mêmes valeurs :

- celle de la défense et de la mise en valeur des communes et de leurs Elus et de l'identité communale,

- celle de la Force de proximité que constitue la commune, socle stable, efficace, irremplaçable de la Nation, cœur vivant de la Démocratie,
- celle de la nécessaire réussite de l'intercommunalité, mais d'une intercommunalité librement consentie et non contrainte, d'une intercommunalité au service des communes et de leurs habitants et non celle d'une supra-communalité,
- celle des conseils municipaux qui désignent en leur sein les conseillers communautaires.

Ensemble nous avons exprimé notre désaccord profond avec certaines dispositions de la loi NOTRe qui affaiblissaient la commune et minoraient le rôle de leurs Elus.

Ensemble nous avons dénoncé la baisse sans précédent des dotations de l'Etat, ensemble nous avons demandé au Gouvernement qu'il soutienne nos investissements, tant à travers l'augmentation importante de la DETR, la création d'un fonds spécial de soutien, qu'à travers un concours financier spécifique en faveur des communes rurales et nous avons obtenu des résultats significatifs.

Ensemble nous voulons une refonte plus équitable de la dotation globale de fonctionnement qui ne considère pas les communes rurales comme des demi-communes.

Association des Maires ruraux et Association des Maires du Loiret sont très complémentaires parce que leurs moyens sont différents et parce que leurs actions sont coordonnées.

L'AML compte en son sein 369 adhérents et notamment toutes les communes de moins de 3500 habitants et 40 EPCI. Elle porte à travers son Bureau, son Comité directeur et ses services une attention toute particulière aux communes rurales, qu'elle conseille et assiste sur le plan technique et juridique de façon permanente :

- par ses conseils juridiques (plus de 1500 consultations juridiques par an grâce à Emmanuel et Maïté)
- par ses actions de formation des élus locaux, puisque nous sommes reconnus organisme de formation agréé

par le ministère de l'intérieur, ce qui autorise le financement de ces formations sur le budget formation des communes.

- par ses bulletins d'informations mensuels, ses réunions d'arrondissement, ses universités des maires et son moteur de recherche des réponses aux questions juridiques.

Et puis nous analysons les textes de loi et règlements qui concernent la vie communale, formant ainsi une veille juridique permanente, qui nous conduit fréquemment à intervenir auprès des parlementaires ou des membres du gouvernement pour infléchir telle ou telle réforme en lien avec l'AMF.

Nous suivons également et « décortiquons » toutes les lois de finances et réformes financières notamment au sein de la commission des finances de l'AMF pour vérifier leur impact sur nos communes et intercommunalités et là encore les infléchir si elles portent atteinte à l'équilibre de nos comptes. Nous veillons tous ensemble à une répartition optimale et équitable des aides de l'Etat, que ce soit la DETR, le fonds d'investissement ou aujourd'hui les contrats de ruralité.

Enfin, nous organisons la représentation des élus locaux dans les instances d'action et de concertation départementales en veillant de façon permanente à l'équilibre géographique, politique et démographique et à ce que la place des communes rurales soit toujours reconnue.

Pour conclure, je voudrais vous dire combien nous apprécions cette initiative des ETATS GENEREUX DE LA RURALITE.

Oui la Ruralité est généreuse parce que les Elus locaux qui l'animent sont généreux de leur temps, de leur savoir-faire de leur dévouement, de leurs initiatives, de leur attention

permanente pour leurs concitoyens. Ils portent en permanence le flambeau de la vie dans nos communes rurales, celui du maintien des services publics, du soutien à la vie associative, à l'Ecole de la République...

Ils portent en eux la RURALITE et je suis fier d'être l'un des vôtres.

Longue vie à la RURALITE et à sa GENEROSITE !

Frédéric CUILLERIER

07/12/2016